



## Déclaration FSU de l'Ain

CTSD du jeudi 31 janvier 2019

Madame l'Inspectrice d'Académie du département de l'Ain,

### **Rentrée 2019 : l'école en manque de postes**

La répartition académie par académie des postes créés pour la rentrée 2019 a été dévoilée par le ministère de l'Éducation nationale en décembre, avec zéro moyen supplémentaire pour treize académies. Ainsi dans de très nombreux départements les dotations sont négatives et les cartes scolaires s'annoncent redoutables...

Celle par département a ensuite été communiquée mi-janvier par le Rectorat avec +10 postes pour l'Ain, pour une prévision d'effectifs légèrement en baisse. Doit-on pour autant s'estimer satisfait ? Pas selon nous !

Au niveau national, les 2 325 postes distribués ne permettront pas de remplir les objectifs de dédoublement des CE1 en REP et REP+ qui en consommerait 4 000 ni ceux d'instruction obligatoire dès 3 ans qui en nécessiterait 1 000. Et les 10 postes de l'Ain ne suffiraient même pas à couvrir l'objectif officiel de dédoublement de tous les CP et CE1 à 12 en Education Prioritaire ! Objectif annoncé à grand renfort médiatique comme s'il était mis en place partout en France et comme si ses résultats étaient déjà évalués et formidables...

Autant de moyens qu'il faudra donc, comme l'an passé, trouver ailleurs, tout en chargeant un peu plus les autres classes. A cela s'accompagne la disparition progressive du dispositif "Plus de maîtres que de Classe", sans évaluation officielle de son intérêt, contrairement aux engagements institutionnels !

Impossible donc d'abaisser les effectifs dans toutes les classes avec cette dotation. Car si le taux d'encadrement baisse, ce n'est qu'un effet mécanique en lien avec les classes à 12 élèves en éducation prioritaire. En effet, la France compte toujours bien plus d'élèves par classe que la moyenne des pays de l'OCDE qui est à 21. 104 000 classes comptent même plus de 25 élèves. Impossible également de couvrir tous les besoins en termes de remplacement, de RASED, de formation continue...

La rentrée 2019 ne devrait donc voir aucune amélioration globale des conditions d'exercice des enseignants ni des conditions d'apprentissages des élèves dans les écoles. De surcroît, la réduction du nombre de stagiaires, conséquence d'une politique de suppressions d'emplois dans l'ensemble de la Fonction publique, est un mauvais signal envoyé alors que le métier souffre déjà de difficulté à être attractif. C'est une manière d'entériner le recours aux contractuels alors que l'exigence du métier suppose des personnels formés.

La question des moyens, si elle n'est pas la seule réponse, reste incontournable pour améliorer significativement la réussite de tous les élèves. Cette dotation montre que le gouvernement, au-delà des discours convenus, n'a pas la volonté de déclencher le véritable saut qualitatif dont notre école a besoin.

Revoir cette politique budgétaire et éducative, combattre les inégalités scolaires, c'est ce que le SNUipp-FSU continuera à revendiquer, aux côtés des enseignants, notamment dans les mobilisations à venir lors des opérations de carte scolaire.

**Concernant le mouvement départemental**, le ministère souhaite désormais au travers du BO de novembre 2018 que les critères de priorité des éléments de barème avec leur valorisation soit soumise à l'avis de ce CTSD, arguant que cela rentre dans le champ de compétence de cette instance au titre de l'organisation et du fonctionnement des écoles. Pour le SNUipp-FSU 01, il s'agit d'un argument alambiqué et fallacieux, alors que parallèlement, le gouvernement envisage ni plus ni moins que de vider les commissions paritaires (CAPD) de leurs attributions ! Monsieur le Ministre, nous ne sommes pas dupes !

Au niveau départemental, 5 groupes de travail ont dû être organisés. Ce fut parfois chaotique, comme lors de la présentation de nouveaux éléments tombés comme un cheveu sur la soupe lors du 4ème GT. Pour le SNUipp-FSU 01, c'est le ministère qui exerce un coup de force et remet tout en question : le barème envisagé est bouleversé, les modalités de saisie (mais aussi tout ce qui concerne les vœux dits géographiques) sont à ce jour dépendantes d'un nouvel outil informatique qui n'est même pas finalisé ! Ces changements imposés sont inacceptables car la règle du jeu change en cours de partie ! C'est un coup de canif dans l'organisation départementale du mouvement. C'est irresponsable et cela dénote une méconnaissance totale de ce qui se passe dans les départements et du calendrier imposé. Le travail syndical effectué chaque année par le SNUipp-FSU 01 sur la circulaire départementale est fortement remis en cause.

Le SNUipp-FSU 01 réaffirme que ces changements de règles imposés en cours de route ne permettent pas aux personnels de s'inscrire dans la durée et de se projeter sereinement dans leur avenir (professionnel et familial). La situation antérieure dans l'Ain, comme dans tous les départements, faisait l'objet d'un long travail de concertation et d'élaboration depuis de nombreuses années. Bien des choses sont remises en question du fait d'un nouveau texte national !

Si vous avez accepté certaines de nos remarques dans le cadre contraint que fixe le ministère, nous vous avons informé que nous prendrons nos responsabilités lors du vote en CTSD, car au-delà du barème, bien des éléments restent inconnus à l'heure actuelle (saisie des vœux, vœux géographiques et de secteur).

Nous avons l'impression que le ministère joue à l'apprenti sorcier avec une nouvelle application que les services administratifs départementaux n'ont pas encore découverte...

Cette façon de concevoir le dialogue social au plus haut niveau est encore une fois révélatrice des méthodes autoritaires d'un ministre, méthodes que l'on retrouve sur les changements de programmes notamment. Méthodes illustrées par l'article 1 de la loi dite de "l'école de la confiance" qui risque en l'état de remettre fortement en cause la liberté d'expression de personnel ... ce contre quoi le SNUipp-FSU 01 mobilise et mobilisera toute son énergie !